

SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2013

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Gabriel Willemin (PDC), premier vice-président

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Marcel Ackermann (PDC), Jean-Marc Fridez (PDC), Erica Hennequin (VERTS), Corinne Juillerat (PS), Frédéric Juillerat (UDC), Pierre Kohler (PDC), Alain Lachat (PLR), Frédéric Lovis (PCSI), Marcelle Lüchinger (PLR), Emmanuel Martinoli (VERTS), Giuseppe Natale (CS-POP), Maryvonne Pic Jeandupeux (PS), Christophe Schaffter (CS-POP) et Agnès Veya (PS)

Suppléants : Raoul Jaeggi (PDC), René Dosch (PDC), Hansjörg Ernst (VERTS), Jâmes Frein (PS), Damien Lachat (UDC), Anne Froidevaux (PDC), Gabriel Friche (PCSI), Stéphane Brosy (PLR), Christophe Terrier (VERTS), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Diego Moni Bidin (PS), Jean-Pierre Kohler (CS-POP) et Josiane Daepf (PS)

(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 59 députés et de l'observateur de Moutier.)

Département des Finances, de la Justice et de la Police (suite)**18. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2014 (suite)**

Rubrique 101.3132.01 (p.64) – Assemblée interjurassienne

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 101.3132.01 : 200'000 francs

Minorité de la commission :

Réduction de la rubrique en vue de la diminution des activités de l'AIJ

Rubrique 101.3132.01 : 40'000 francs

Proposition du groupe PDC :

Rubrique 101.3132.01 : 150'000 francs

Au vote :

- la proposition du groupe PDC l'emporte, par 38 voix contre 18, sur la proposition de la minorité de la commission;
- la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 21 à la proposition du groupe PDC.

Rubriques 101.3811.00 (p. 64) - Total des charges du budget 2014

Majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 101.3811.00 : 0 (rubrique inexistante)

Minorité de la commission :

Diminution de 0.5 % du total des charges du budget 2014 (à l'exception des subventions à redistribuer), soit

Rubrique 101.3811.00 : - 4'000'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 42 voix contre 11.

Rubriques 320.4210.00 (p. 145) : Emoluments du Service de l'économie rurale

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 320.4210.00 : 265'000 francs

Minorité de la commission :

Abandon des nouveaux émoluments ECR

Rubrique 320.4210.00 : 15'000 francs

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 27 voix contre 20.

Rubrique 790.3638.00 (p.156) : Subvention à la Fédération interjurassienne de Coopération et de Développement

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé, soit une subvention de 100'000 francs à la FICD

Rubrique 790.3638.00 : 500'000 francs

Minorité de la commission :

Maintien de la subvention au niveau du budget 2013, soit 115'000 francs

Rubrique 790.3638.00 : 515'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 29 voix contre 26.

Rubrique 400.3632.02 (p.162) – Subvention au Parc naturel régional du Doubs

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 400.3632.02 : 75'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation de 19'000 francs de la subvention au PNRD

Rubrique 400.3632.02 : 94'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 25.

Rubrique 400.3010.00 et suivantes (p. 162) : Effectifs du Service du développement territorial – Section aménagement du territoire

Gouvernement et minorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 400.3010.00 : 2'212'600 francs

Rubrique 400.3050.00 : 140'300 francs

Rubrique 400.3051.00 : 191'200 francs

Rubrique 400.3053.00 : 11'400 francs

Rubrique 400.3054.00 : 62'000 francs

Rubrique 400.3055.00 : 20'700 francs

Majorité de la commission :

Stabilisation des effectifs du SDT-SAM, soit -1 EPT

Rubrique 400.3010.00 : 2'112'000 francs

Rubrique 400.3050.00 : 133'900 francs

Rubrique 400.3051.00 : 182'500 francs

Rubrique 400.3053.00 : 10'900 francs

Rubrique 400.3054.00 : 59'200 francs

Rubrique 400.3055.00 : 19'800 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission est acceptée par 29 voix contre 24.

Rubriques 420.3010.00 et suivantes (p. 188): Effectifs du Service des infrastructures – Section constructions routières

Gouvernement et minorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 420.3010.00 : 6'102'600 francs
Rubrique 420.3050.00 : 387'700 francs
Rubrique 420.3051.00 : 513'700 francs
Rubrique 420.3053.00 : 83'900 francs
Rubrique 420.3054.00 : 170'800 francs
Rubrique 420.3055.00 : 57'900 francs

Majorité de la commission :

Stabilisation des effectifs de SIN-SCR, soit -1 EPT

Rubrique 420.3010.00 : 6'033'900 francs
Rubrique 420.3050.00 : 383'300 francs
Rubrique 420.3051.00 : 508'600 francs
Rubrique 420.3053.00 : 83'800 francs
Rubrique 420.3054.00 : 168'900 francs
Rubrique 420.3055.00 : 57'200 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission est acceptée par 29 voix contre 22.

Rubrique 422.5060.00 (p. 204) – Service des infrastructures – Centre d'entretien A16 – Logiciel de comptabilité - Investissement

Projet de budget :

Rubrique 422.5060.00 : 400'000 francs

Gouvernement et commission :

Inscription de la part 2014 d'un crédit supplémentaire urgent

Rubrique 422.5060.00 : 550'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 45 voix contre 1.

Rubriques 770.3010.00 et suivantes (p.218) – Effectifs du Service de l'informatique

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 770.3010.00 : 3'446'500 francs
Rubrique 770.3050.00 : 218'100 francs
Rubrique 770.3051.00 : 297'000 francs
Rubrique 770.3053.00 : 18'700 francs
Rubrique 770.3054.00 : 96'500 francs
Rubrique 770.3055.00 : 31'400 francs

Minorité de la commission :

Stabilisation des effectifs du SDI, soit - 1 EPT

Rubrique 770.3010.00 : 3'341'600 francs
Rubrique 770.3050.00 : 211'500 francs
Rubrique 770.3051.00 : 288'000 francs
Rubrique 770.3053.00 : 18'500 francs
Rubrique 770.3054.00 : 93'600 francs
Rubrique 770.3055.00 : 30'400 francs

La proposition de la minorité est retirée.

Rubriques 500.3020.05, 500.4612.00, 540.3020.05 (p. 226 et 272) – Effectifs des enseignants à l'école obligatoire et dans les divisions du CEJEF

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé :

Rubrique 500.3020.05 (SEN) : 0 (rubrique inexistante)
Rubrique 500.4612.00 (Part des communes) : 9'747'300 francs
Rubrique 540.3020.05 (CEJEF) : 0 (rubrique inexistante)

Minorité de la commission :

Plafonnement de l'effectif des enseignants à 950 EPT, soit -2 EPT à l'école obligatoire (SEN) et – 1 EPT dans les divisions du CEJEF, dès la rentrée d'août 2014 :

Rubrique 500.3020.05 (SEN) : - 104'200 francs

Rubrique 500.4612.00 (Part des communes) : 9'681'100 francs

Rubrique 540.3020.05 (CEJEF) : - 52'100 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 38 voix contre 13.

Rubrique 520.3636.07 (p. 251) : Paléojura – subventions à des tiers

Projet de budget :

Rubrique 520.3636.07 : 970'000 francs

Gouvernement et commission :

Adaptation de la subvention à Paléojura

Rubrique 520.3636.07 : 690'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 56 députés.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 43 voix contre 6.

19.1 Loi instituant le Tribunal des affaires familiales (première lecture)

Au vote, l'entrée en matière est rejetée par 50 députés.

L'entrée en matière du point 19.1 étant rejetée :

19.2 Modification de la loi d'organisation judiciaire (première lecture)

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 32 voix contre 13.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 40 voix contre 8.

19.3 Modification de la loi d'introduction du Code de procédure civile suisse (LiCPC) (première lecture)

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 42 voix contre 8.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 42 voix contre 8.

20. Rapport 2012 de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura

Au vote, le rapport est accepté par 37 voix contre 2.

21. Question écrite no 2601

**France-Suisse et les successions : pour quelle attitude opte le canton du Jura ?
Romain Schaer (UDC)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

- 22. Question écrite no 2603**
La surveillance des véhicules est-elle efficace et respecte-t-elle la sphère privée ?
Emmanuel Martinoli (VERTS)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

- 23. Question écrite no 2596**
HEP-BEJUNE : peut-on en savoir plus s.v.p. ?
Serge Caillet (PLR)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

- 24. Question écrite no 2598**
Quelles dispositions et prescriptions des moyens de transports sur le chemin de l'école ?
Jacques-André Aubry (PDC)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'Economie et de la Coopération

- 25. Initiative parlementaire no 27**
Interdiction des organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture jurassienne
Vincent Wermeille (PCSI)

(Renvoyée au vendredi 20 décembre 2013.)

- 26. Question écrite no 2591**
«medtech-lab» - Sciences de la vie ou pas ?
Didier Spies (UDC)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

- 27. Modification de la loi sur le tourisme (deuxième lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 7, alinéa 3

Texte adopté en première lecture :

³ En concertation avec Jura Tourisme, l'Etat peut confier certaines tâches à d'autres organismes spécialisés, en particulier à ceux qui œuvrent à l'échelon intercantonal.

Commission et Gouvernement :

³ Après avoir consulté Jura Tourisme, l'Etat peut confier certaines tâches à d'autres organismes spécialisés, en particulier à ceux qui œuvrent à l'échelon intercantonal.

Au vote, la proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée par 49 députés.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 49 députés.

28. Arrêté portant octroi d'un crédit d'engagement au Service de l'économie pour le financement d'un contrat de prestations conclu avec Jura & Trois-Lacs pour les années 2013 et 2014

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 51 députés.

29. Modification de la loi sur le développement de l'économie cantonale (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 53 députés.

**30. Question écrite no 2600
Comment favoriser l'emploi suisse ou régional ?
Jacques-André Aubry (PDC)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

Département de l'Environnement et de l'Équipement

**31. Motion no 1072
Biodiversité urbaine
Jean-Pierre Mischler (UDC)**

(Renvoyée au vendredi 20 décembre 2013.)

**32. Question écrite no 2597
Sites d'importance nationale dans le Jura
Erica Hennequin (VERTS)**

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

**33. Question écrite no 2602
Cyberadministration
Romain Schaer (UDC)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

La séance est levée à 17.40 heures.

Delémont, le 19 décembre 2013

Le président :
Alain Lachat

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

Annexes : - Motions nos 1085 à 1088
- Questions écrites nos 2626 à 2631